

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 211

Artikel: Remède amer ou eau sucrée
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027463>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
No 211 18 janvier 1973
Neuvième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc

Abonnement

pour une année : 33 francs

Administration, rédaction :

1002 Lausanne, case 1047

1003 Lausanne, Saint-Pierre 1

Tél. 021 / 22 69 10

CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Eric Baier

Claude Bossy

Jean-Pierre Bossy

René Duboux

Jean-Claude Favez

Claude Quartier

211

Remède amer ou eau sucrée

Où nous mènent les mesures anti-inflationnistes ? L'observateur a en effet des raisons d'être dérouté. Il constate que la gamme des mesures est large.

L'arrêté sur la construction va loin; il est simple à appliquer; il définit tout ce qui est non constructible; c'est une longue liste.

L'arrêté sur le crédit représente un sérieux tour de vis.

Le Conseil fédéral semble décidé à appliquer ces mesures avec rigueur : et il faut qu'il ose aller jusqu'à une certaine déflation pour que l'efficacité soit trouvée. Bref, quand toutes ces mesures auront vraiment déployé leurs effets, ça « fera mal » et ça « jérémiadera » fort.

Et pourtant les porte-parole du capitalisme suisse affichent le sourire du scepticisme. Ce n'est pas un remède, mais de l'eau sucrée : en substance, voilà ce qu'affirme dans la revue du Crédit suisse, M. Honegger (qui aimait trop les affaires pour devenir conseiller fédéral quand les radicaux zurichois pensaient à lui). On sait que la « Neue Zürcher Zeitung » tient le même langage.

Pourquoi cette apparente contradiction ?

On pourrait soutenir que le patronat veut aller plus loin, c'est-à-dire introduire un contrôle des salaires. Mais il n'est pas assez sot pour croire qu'il est capable politiquement d'imposer une telle mesure. En revanche, il tient en réserve de la munition pour combattre, avec vigueur, toute charge trop lourde à ses yeux en matière sociale. Or le grand problème de l'assurance-maladie

généralisée reste à résoudre : cela n'ira pas sans peine; le salaire social sera plus énergiquement contesté que le salaire-rémunération du travail.

En fait, le grand patronat s'accommode d'une dose d'inflation. Elle facilite la concentration des entreprises, elle permet de drainer la main-d'œuvre vers les centres les plus riches, elle autorise une « dynamique » des prix. Puis, lorsque l'inflation passe du trot au galop, lorsque la capacité d'exportation est compromise, le patronat souhaite un répit et y collabore.

En réalité, ses réserves lui permettent de tenir en cas de restriction bancaire plus longtemps que les régions pauvres et les entreprises moyennes ou marginales qui se sont avancées trop à découvert. La concentration et le renforcement de son pouvoir y trouvent encore leur compte. Il gagne sur les deux tableaux, sur le chaud et puis sur le froid. Aussi l'alternative à une politique inflationniste-déflationniste devrait être une politique de croissance planifiée, contrôlée, favorisant les régions les moins bien servies et les secteurs prioritaires. Mais cette politique-là, la Suisse fédéraliste est incapable de la mettre sur pied. Le pouvoir central s'est voulu économiquement neutre à l'égard des cantons; le libéralisme était l'expression de cette neutralité économique interne; on n'en sort qu'au profit du dirigisme rigide, appliqué à tous, qui obéit à la même logique.

L'enjeu, grave, demeure, dans ce cas comme dans l'autre, l'équilibre helvétique.

A NOS LECTEURS

En cette fin du mois de janvier, un pressant appel à ceux des abonnés de DP (la minorité heureusement) qui n'ont pas encore renouvelé leur abonnement : pour prévoir les prochaines étapes du développement du journal, nous devons procéder à un recensement exact de nos forces.

DANS CE NUMÉRO

Pp. 2/3 : Entre le petit écran et l'école, un fossé profond; p. 3 : La semaine dans les kiosques alémaniques; p. 4 : Le carnet de Jeanlouis Cornuz; pp. 4/5 : Les marchands dans le temple de la Croix-Rouge; p. 6 : Le paysan de montagne seul parmi les touristes; pp. 6/7 : Actualités locales; p. 8 : Nomination à la radio : un bienfait n'est jamais perdu; Avec les bons vœux de James.